



Recouvrement d'une dette par un huissier

Par Visiteur

Bonjour , suite à un jugement rendu par le tribunal d'instance de ma ville suite au non remboursement d'un crédit à la consommation , j'ai été condamné à payer une certaine somme , le jugement a été rendu comme suit :

condamne a verse la somme X a la societe x avec interet légal , rejette les surplus , condamne au depens mr gallais , prononce la déchéance du droit aux intérêt .

Ma question est la suivante , le jugement rendu ; le creancier doit il obtenir un titre exécutoire pour m obliger a rembourser?

l'huissier de justice peut t-il refuse un échancier sur plusieurs mois pour le remboursement des sommes dues .

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Ma question est la suivante , le jugement rendu ; le creancier doit il obtenir un titre exécutoire pour m obliger a rembourser?

Non puisque le jugement constitue le titre exécutoire.

l'huissier de justice peut t-il refuse un échancier sur plusieurs mois pour le remboursement des sommes dues . Malheureusement oui puisque la dette est exigible.

cordialement